

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.  
**LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.**

**RÉDACTION & ADMINISTRATION**  
 17, RUE NEUVE, 17  
**Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX**  
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

**ABONNEMENTS ET ANNONCES :**  
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
 Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1886

### La question du beurre

Nous avons, depuis avant-hier, un ministère dont M. de Freycinet est le chef. Qui s'en soucie dans le public et combien de gens ignorent et ignoreront toujours jusqu'aux noms des nouveaux ministres ?

Il y a deux ministères qui, plus que les autres, intéressent le Nord : c'est le ministère de l'Agriculture et celui du Commerce.

Le premier est donné à M. Develle qui n'en fera pas un plus mauvais usage que ses prédécesseurs. On le dit homme de valeur.

L'autre est attribué à M. Lockroy, un vaudevilliste d'influent d'esprit. L'idée de mettre M. Lockroy au Commerce répond, dit-on, à des combinaisons parlementaires ; elle ne répond pas, dans la même mesure, aux vœux des commerçants et des industriels.

Le ministre du Commerce s'appellera désormais le ministre du Commerce et de l'Industrie.

On a cru faire du neuf : on a fait tout simplement une remaniance de l'ancien régime qui avait la « direction générale du Commerce et des Manufactures ».

Mais qu'importe aux quatre-vingt-dix-neuf Français que ce soit M. Lockroy ou un autre qui ait désormais la responsabilité du Commerce et de l'Industrie ?

Il n'ont le sentiment que le Commerce et l'Industrie n'en feroient ni mieux, ni plus mal.

La politique a tellement fatigué le cerveau des Français et si bien dégouté leur cœur, qu'ils en sont venus à ne plus se soucier de savoir qui les mène.

Arrêtez un hasard, dans ce pays-ci, le premier citoyen venu et dites-lui : « M. Lockroy est ministre ; il levera les épaules d'un air qui voudra dire : que m'importe ! »

Annoncez-lui qu'une loi est en préparation pour punir les falsificateurs de beurre, vous avez grande chance de l'intéresser.

Le nouveau ministre de l'Industrie — un fin Parisien — se doute-t-il que cette question de beurre est une grosse question pour les ouvriers industriels du Nord, surtout pour ceux de la région de Roubaix-Tourcoing ?

Beaucoup se privent de viande sans se plaindre, qui considèrent comme une misère extrême de ne pouvoir étendre un peu de beurre sur leur pain.

Voilà pourquoi le projet de loi contre la répression des fraudes commises dans la vente des beurres, est autrement intéressant pour eux que la composition du nouveau ministère.

Des ministères, on en trouvera toujours ; le beurre, lui, se fait rare ; il n'y en aura bientôt plus que pour les riches.

J'entends le vrai beurre, le beurre sans mélange de graisse animale, de margarine ou d'huile...

Dans l'intérêt du producteur comme dans celui du consommateur, il faut, autant que possible, entraver les fraudes dans le Commerce des beurres.

Dès son arrivée aux affaires, la nouvelle municipalité de Roubaix s'était préoccupée de la question. Un arrêté du Maire, publié en septembre 1884, dispose que le beurre de vache pur et naturel seul peut être mis en vente sous la dénomination de *beurre*. Une étiquette montée sur une tige et portant ce seul mot « *beurre* » doit être fixée sur les mottes mise en vente. Il est interdit, dit l'arrêté, de placer cette étiquette sur les compositions qui, par le goût ou la couleur, cherchent à emprunter la saveur ou l'aspect du *beurre*.

Le projet de loi présenté au parlement, à la fin de décembre, s'inspire de la même pensée ; mais ses auteurs trouvent, avec raison, que la loi de 1851, sur laquelle s'est appuyé M. le Maire de Roubaix pour prendre son arrêté, est insuffisante. Ils entendent, qu'à l'avenir, on exige de tout vendeur le qu'il fasse connaître, au moment de la vente ou de la mise en vente, par une étiquette placée sur le produit ou sur le baril ou l'enveloppe qui le contient, si le beurre est de la margarine ou s'il est mé-

langé de margarine, de graisse, d'huile ou d'autre substance similaire ; 2° la reproduction de la même mention sur la facture ainsi que sur la lettre de voiture, ou le commencement accompagnant l'envoi du beurre vendu ou destiné à être vendu.

Cette omission est assimilée aux contraventions et punie des peines portées par les articles 479 et 482 du Code pénal, c'est-à-dire d'une amende de 11 à 16 fr., et d'un emprisonnement de cinq jours au plus.

L'article 2 du projet de loi punit d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 100 à 2,000 francs ceux qui, par des énonciations fausses sur la facture, la lettre de voiture ou de connaissance, ont tenté de tromper l'acheteur sur la nature ou la composition des beurres vendus ou destinés à être vendus.

Les beurres additionnés de substances étrangères, non revêtus de l'étiquette, ou ceux dont la composition ne serait pas conforme à l'étiquette, seront confisqués lorsqu'ils se trouveront être encore en la possession du vendeur. Le juge pourra prescrire la publication et l'affichage du jugement de condamnation lorsque le vendeur aura été convaincu de fraude.

Cette peine, dit fort judicieusement l'exposé des motifs, est celle que redoutent surtout les falsificateurs de denrées, parce qu'elle les punit doublement en dénonçant au public leur déloyauté.

Que nos nouveaux ministres hâtent donc la discussion et l'adoption de la loi proposée.

Il ne sont guère nos amis politiques et pourtant nous leur garderons quelque gratitude si, pendant leur passage aux affaires — passage qui sera court — ils veulent améliorer notre beurre et... ne pas trop faire le leur !

ALFRED REBOUX.

### Le nouvel ambassadeur de France à Lisbonne

M. Billot, le nouvel ambassadeur de France auprès de S. M. le roi de Portugal et des Algarves, a présenté, hier, ses lettres de créance. Cette cérémonie avait autrefois un puissant intérêt, attendu que le gouvernement portugais offrait au représentant français un échantillon « des fruits du pays », consistant en une barre d'or du poids de 34 k. 500 gr. Mais M. Aylé de Neuville, ambassadeur de France sous le règne de Charles V, s'étant refusé à recevoir ce cadeau traditionnel fut considéré comme un désistement de cette antique coutume et l'on supprima ce témoignage de sérieuse estime.

### L'anniversaire de la mort de Napoléon III

On lit dans le *Peuple* : Il y a treize ans, l'Empereur Napoléon III mourait à Chislehurst à l'heure même où il se disposait à renouveler le prodigieux retour de l'île d'Elbe. Tout était prêt. L'empereur cependant ne se jugea pas suffisamment valide pour entreprendre cette héroïque aventure.

### Le roi et la reine des Belges à Paris

Paris, 8 janvier. — On annonce la prochaine arrivée à Paris du roi et de la reine des Belges. Leurs Majestés séjourneront quelques jours parmi nous et se rendront ensuite en Italie.

### Mort du célèbre graveur Gaucherel

Le célèbre graveur Léon Gaucherel vient de mourir. C'est une perte sérieuse pour l'art français. Il fut l'élève de Viollet-le-Duc, avec lequel il fit, en 1836, un voyage en Italie et en Sicile.

Dans 1844, M. Gaucherel avait donné un très grand nombre d'œuvres-fortes à la *Gazette des Beaux-Arts*. Il était directeur artistique du journal *L'Art*.

### LE PROGRAMME DU CABINET

Nous pouvons, dès à présent, donner les grandes lignes du programme du nouveau cabinet, telles qu'elles seront arrêtées dans le conseil qui sera tenu demain.

Le gouvernement affirmera la nécessité d'établir une sorte de trêve pour rendre possible une politique de réformes pratiques. Il ajoutera que l'obligation s'impose aux Chambres et au gouvernement de raffermir le train parlementaire et de faire œuvre d'apaisement.

L'amélioration des finances et la réduction des dépenses occasionnées par les expéditions militaires constitueront un programme principal. Quel programme se rallier les fractions de la majorité. Le projet de budget de 1887 ne comportera ni impôt nouveau, ni emprunt. L'équilibre sera recherché dans une politique d'économie. Si ce moyen ne suffit pas, on établira une surtaxe sur l'alcool. Le budget sur ressources extraordinaires sera supprimé. Le nouveau cabinet s'opposera à l'augmentation des surtaxes actuelles sur les céréales et les bestiaux, ou du moins il fera observer au Parlement que l'application de ces surtaxes n'a pas produit encore toutes les effets et qu'il convient d'attendre.

La politique religieuse sera celle qu'expose par M. Goblet dans ses derniers discours à la Chambre et au Sénat.

D'autre part, le gouvernement inclinait à étudier deux projets de loi relatifs l'un aux associations religieuses, l'autre à la stérilisation des biens de main-morte.

Le gouvernement défendra devant le Sénat le principe du service de 3 ans. On assure même qu'il serait disposé à détacher immédiatement de ce projet les dispositions qui imposent le service militaire aux séminaristes. Ces dispositions seraient l'objet d'une loi spéciale.

Enfin, le nouveau cabinet prendrait l'initiative d'un projet de loi portant amnistie pour tous les crimes et délits politiques.

M. Grévy a annoncé officiellement aux ministres, hier, qu'après examen de la situation il croyait devoir adresser un message aux Chambres.

Ce message sera conforme aux indications que nous avons données.

On continue à parler pour les sous-secrétaires d'Etat de M. Peytral aux Finances, Brousse à la Justice et M. Ballez aux Colonies, et M. Boyer-Lapierre à l'Intérieur.

On dit en outre que M. de Lanessan a grandes chances d'être nommé ministre résident à Madagascar.

Les divers protectorats qui viennent d'être rattachés aux affaires étrangères formeront une sous-direction à la direction politique.

Pour exemple, et par raison d'économie, M. de Frey inet a décidé qu'il n'y aurait pas de cabinet à la présidence du conseil.

### Fabrique de Squelettes

Jusqu'ici j'avais douté du fait. De récentes et patientes investigations ont, pour une fois décisive, fixé mes incertitudes.

La fabrique existe et fonctionne, en plein jour, en plein soleil — j'allais dire en plein Paris.

J'ai besoin de me souvenir qu'en écrivant cet article je me suis imposé la discrétion qu'un tel sujet comporte et sur laquelle le lecteur comprendra que je n'insiste pas — jusqu'à nouvel ordre.

Il y a autre bienôt deux ans, un de mes amis qui remplaçait au Parvis Notre-Dame un médecin du Bureau central, vit arriver à la consultation une fillette charmante, d'allure modeste, de physionomie très distinguée, mais affreusement mince par une chlorose que ne trahissait que trop la pâleur de son teint, la légère rougeur de ses pommettes et l'éclat fiévreux de ses yeux. On lui demanda sa profession. Elle répondit qu'elle *défilait* les squelettes.

Peu de temps après, j'eus l'occasion de rencontrer un chanteur, un comique de café-concert, jadis célèbre, et qui m'avait été indi-

qué pour de précieux renseignements sur la question qui me préoccupait. Il confirma pleinement le récit qui venait de m'être fait par mon ami le médecin, et, pour de plus amples détails, il me pria de l'aller voir, là-bas, du côté du parc Montsouris, où il demeurait.

Pour des causes que je n'ai pas à dire ici, je n'y allai pas, et les jours se succédant atténuèrent cette obsession du squelette qui tout d'abord avait été chez moi si vive et si persécutrice.

Le hasard se chargea de m'y ramener. Une nuit de la semaine dernière je partis avec mon guide. Pensais-je qu'il ne me proposât de me laisser habiller les yeux sans murmurer, mais il ne poussa pas jusque-là la méticulosité et le dernier tramway nous déposa tous deux à la porte de...

Ce n'était pas encore si loin de Paris que je le pensais. Je crois même que du haut des fortifications on peut voir fumer les cheminées de l'usine.

Par exemple, le temps était affreux, comme il convenait pour une excursion de ce genre. Un froid humide, un terrain glissant, un ciel bas, une lune glauque et bouche, rongie de temps à autre par les flambées ardentes et les gerbes d'étoiles qui cachaient les hauteurs noires très nombreux dans la plaine.

Dès notre entrée dans la cour, bédée par des hangars trapus, une odeur indéfinissable et d'une fadeur écœurante nous saisit à la gorge. Je respire avec violence un facon dont j'ai eu la précaution de me munir. C'est moins une exhalation putride de chairs en décomposition qu'une brutale affluence d'agents antiseptiques parlant répandus avec profusion.

La porte d'une salle s'ouvre et nous tombons dans une épaisse brume qui subitement imprègne nos habits, et me close sur place. Mon guide, familiarisé avec ces déconcertantes senteurs, aiguillonné mon courage et m'entraîne à sa suite.

La salle est si longue que je ne peux en voir le fond. Entre d'immenses marmites, des hommes, presque nus, circulent avec d'étonnantes cuillers qu'ils plongent, comme font les bitumiers, dans un liquide en ébullition. La fumée lourde, chaude et nauséabonde qui s'en échappe ne les étouffe ni ne les étourdit. Ils en vivent, ils s'y ébattent, ils s'en engraisent, car tous ont l'air de se porter à merveille. Je me penche sur un de ces vastes récipients, sur un de ces pots-au-feu monstrueux, et, dans le tournolement fantastique de ce potage de cannibales, mon regard surprend et note au passage des têtes qui s'entrechoquent, des torsos déhanchés dans les attitudes, un caprice de l'infamial bouillon, varient entre le navrant et le grotesque, des pieds qui courent çà et là, des têtes, des yeux, des yeux détachés de leurs orbites, les yeux (horrible!) de cette soupe sans nom!

À la surface du liquide une graisse surmenée qui, recueillie dans de grandes louches, se déversait au sein de barriques à destination inconnue et formidable. Les os, sortis d'un tas de charnières, étaient transportés dans une autre partie du bâtiment, où les attendaient des ouvriers spéciaux, hommes, femmes et enfants. Déposés sur de longues tables, et selon le travail particulier qu'ils devaient subir, le travail de la tête étant plus délicat et plus intellectuel que celui de tel ou tel os, plus lisse et par conséquent plus facile à dépeupler et à polir, le préposé à cette tâche les distribuait... à la volée : « Atrapé ta tête ! Atrapé ton bras ! A trapé les arpiens ! » Et c'était un feu roulant de plaisanteries locales et topiques que mon dégoût et ma stupeur n'ont empêché de noter et de retenir comme je l'ense voulu.

Et de toutes ces mains industrieuses sortaient, pour l'atelier définitif de polissage, ou l'on *finisse*, les éléments constitutifs du squelette presque aussi blancs que s'ils avaient passé une semaine dans une fourmilière. Et finalement, ce que j'appellerai *l'accouchage* (faute de mot plus technique) par le fil de fer.

Nous avons notre squelette au grand complet. Malheureusement ces squelettes ne sont pas tous homogènes et il faut encore être d'une certaine force en ostéologie pour distinguer entre deux squelettes, celui dont les os ont appartenu au même système, et celui qui a été de brie et de broc insidieusement rapécité. Et c'est là le cas, notez bien, de la plupart des pièces anatomiques qui sortent de ces singulières usines. Il est rare qu'un corps os, si l'on veut, un machéabou leur soit livré au grand complet. Les fournisseurs habituels de ces négociants funèbres sont des gens qui disposent, il est vrai, très souvent, de portions de cadavres, mais qui n'ont que de temps à autre la bonne fortune de pouvoir détourner de sa véritable destination un individu de vierge de travail chirurgical, soit de son vivant, soit *post mortem*.

L'enfance de l'art est évidemment de réunir toutes les pièces qui entrent dans la confection de l'être humain, d'en choisir qui soient à peu près de la même dimension et d'en composer qui aient, en apparence, une satisfaisante physionomie d'ensemble. C'est d'ailleurs ce qui se fait sur une grande échelle et beaucoup de jeunes étudiants n'y regardent pas de si près, heureux qu'ils sont et fiers de posséder chez eux la triste témoignage de notre néant, l'enseigne significative de leurs chères études.

Mou but n'est pas, en terminant, de moraliser ou de tirer de cette étude les conclusions

qu'elle demanderait ou d'étendre outre mesure les réflexions de tout ordre qu'elle peut inspirer. J'estime qu'en pareille matière, il suffit de signaler, et c'est ce que nous avons fait.

MAHOU.

### DE LA STAGNATION DES AFFAIRES

#### UN UTILE AUXILIAIRE

Il y a mille moyens de publicité : l'enseigne, les prospectus, l'affiche, les albums, les publications spéciales, les expositions locales ou universelles, etc. Il n'y a pas un seul de ces moyens qui ne soit utile, et il n'y en a qu'un qui ait une valeur absolue, c'est l'annonce dans les journaux.

Il est également de beaucoup le moins dispendieux, par cette raison que les journaux ont d'autres revenus et qu'ils n'ont à demander aux annonces qu'un produit accessoire, à la différence des autres modes de publicité qui ne vivent que de cette ressource.

L'affiche ne peut guère servir que pour annoncer les représentations théâtrales, les concerts, les courses, et en général tout événement immédiat, car elle est détruite ou recouverte dans les vingt quatre heures. Pour être utile il faut qu'elle soit répandue dans de grandes proportions ce qui rend son emploi fort coûteux.

À moins d'événements politiques exceptionnels portés à la connaissance du public par voie d'affiches, chacun de nous a pu constater que personne ne lit les affiches, malgré tous les tiro-fœil dont les parents d'ingénieurs industriels.

Le prospectus est un système de publicité condamné aussi par l'expérience. Sur 10,000 prospectus distribués sur la voie publique ou adressés à domicile, on peut sans exagération, affirmer que dix à peine sont conservés. On a le regret de lire et l'adresse mais rien ne reste, ni le prospectus ni le souvenir de ce qu'il contenait. C'est en somme beaucoup de frais : papier, impression, bandes ou enveloppes, confection d'adresses ou distributions dépeuplées pour un résultat presque négatif.

L'annonce dans les journaux, sous quelque forme qu'elle soit présentée, est toujours productive. Elle va trouver le consommateur à domicile, au lieu de l'attendre et de l'arrêter au passage ; elle pénètre chez lui sous le couvert d'un ami, le journal de la maison ; elle vient seulement lorsqu'elle est attendue et parle au moment même où on est disposé à l'écouter. De plus, elle est conservée, l'abonné collectionnant presque toujours le journal dont il fait sa lecture habituelle.

Certains systèmes de publicité fatiguent le public, fatiguent même à force de violenter son attention. Il n'en est point ainsi de l'annonce dans les journaux, qui, sous ses formes multiples, distrait, instruit, et fournit un ensemble de renseignements utiles.

Tous les journaux quotidiens politiques sont bons pour faire de l'annonce, par la raison bien simple qu'ils s'adressent ; d'abord aux lecteurs avec lesquels ils sont en communion d'idées et ensuite par la vente au numéro à la totalité du public.

Dans la publicité pratique, intelligente et productive doit se faire par l'annonce permanente dans le journal politique quotidien.

Nous avons dit que les annonces dans les journaux constituent la meilleure publicité et la plus économique ; nous avons dit aussi quelles devaient être permanentes, au moins souvent répétées.

Les Américains, véritables maîtres en matière de publicité, expliquent d'une manière humoristique comment ils entendent les avantages de l'annonce permanente.

Il faut, disent-ils, qu'une annonce commerciale soit répétée cinq ou six fois de suite pour porter ses fruits.

La première fois, elle attire simplement le regard par sa forme et ses dimensions ; la deuxième fois, les yeux en lisent vaguement l'entête ; à la troisième fois, ils en parcourent les premières lignes ; à la quatrième fois, la curiosité et l'intérêt croissent, tout le morceau y passe ; à la cinquième fois, la femme entame une vive discussion avec son mari à propos de l'objet annoncé ; à la sixième fois, elle le sollicite de l'acheter, ou elle court l'acheter elle-même, soit avec le consentement de son seigneur et maître, soit contre son gré ; le plus souvent, ils y courent tous les deux, chacun de son côté.

C'est là une aimable boutade *qui genereis* mais qui, sous une forme plaisante, contient une bonne dose de sens pratique. C'est donc à l'état permanent que l'annonce doit figurer au budget normal et régulier de tous. Si, par *des circonstances* accidentelles, comme une vente publique, une *donnée* ou une offre d'emploi ou de capitaux, il suffit aux inscriptions d'être accidentelles, comme les faits qu'ils annoncent, il est nécessaire qu'elles soient fréquemment répétées pour les opérations commerciales permanentes.

La méthode de publicité la plus efficace est donc la réclame ou l'annonce dépeuplée de toutes les fioritures d'une pose bradée d'adjectifs admiratifs. Car, nous ne saurions trop le répéter, la publicité n'a pas pour but, comme le trompe l'acheteur, de servir uniquement à mettre en lumière ce qu'il ignore et à établir une relation plus prompte et plus directe entre le producteur et le consommateur.

C'est bien, nous l'avons déjà dit, la publicité qui amène la clientèle ; mais ce n'est pas elle qui la retient, et toutes les réclames élogieuses n'y feront rien. Cette autre tâche incombe exclusivement au mérite des produits et à la probité du marchand.

L'annonce doit donc rester une simple information très détaillée, à la vérité, pour être complète et renseigner davantage le public ; mais là se borne tout son rôle.

Envisagée de la sorte, la publicité rendra à tous ceux qui s'en servent d'inappréciables services.

Enfin, pour résumer l'ensemble de ces diverses considérations, nous rappellerons que la publicité, en faisant connaître les offres et les demandes, en abrégant les distances, en ouvrant des débouchés jusqu'alors ignorés, en mettant en contact le vendeur et l'acheteur, amène, excite la consommation des produits et donne nécessairement ainsi une

impulsion nouvelle à la production ; qu'elle est donc une cause d'enrichissement légitime aussi bien pour le fabricant que pour le commerçant ; que son utilité sociale est absolument démontrée ; qu'il est par suite non seulement fructueux, mais essentiellement honnête d'y recourir ; que, pour être efficace, l'annonce doit être permanente ; qu'elle est souveraine pour la vente des bonnes marchandises ; qu'elle étend le clientèle dans de vastes proportions ; qu'elle augmente incessamment la notoriété, et, par suite, la valeur intrinsèque de la maison qui y a recours ; que la meilleure publicité est celle des journaux politiques quotidiens, et qu'enfin la méthode de publicité la plus efficace est encore la réclame ou l'annonce, dépeuplée de tout article de langage, parce qu'elle est la moins coûteuse, la plus honnête, qu'elle mérite et qu'elle inspire le plus de confiance.

FIN

### M. Pasteur et les médecins viennois

Un médecin viennois, M. le docteur Lorinser, conseiller sanitaire et directeur de l'hôpital de Wieden, vient d'attaquer M. Pasteur en termes si blessants, dans la *Wiener medicinische Wochenschrift*, que l'illustre savant a cru devoir répondre par une lettre adressée à M. F. Silas, à Vienne. M. Silas a communiqué cette lettre à la *Gazette de Hongrie*, qui en publie le fragment suivant :

« Je déplore, cher monsieur, la forme injurieuse adoptée par l'auteur, et suis profondément peiné que tant d'assertions erronées au sujet de mes recherches émanant d'une personne dont la situation commande une grande circonspection, puisque ce docteur Lorinser est conseiller sanitaire et directeur d'un hôpital à Vienne.

« Ne soyez pas cependant plus surpris que moi-même. Ce docteur fait sans doute partie de la Ligue des Antivaccinateurs, de cette ligue qui accuse la vaccine de Jenner des méfaits permanents les plus coupables. Or, c'est qu'après avoir désoùlé et dérangé des méthodes pour préparer divers virus vaccinaux, j'ai la prétention de vouloir prévenir la rage après morsure par des inoculations appropriées.

« Mes travaux sont donc pour les membres de cette ligue un grand sujet d'ennui et de dépit. Ils se disent naturellement que si le pavillon à prévenir la rage par des inoculations vaccinales, ils sont bien mal venus à vouloir défendre encore leurs opinions. Comme ils ne peuvent d'ailleurs me combattre par des arguments scientifiques, ils ont recourus à la calomnie.

« Heureusement, l'injure ne prévalait jamais contre des faits démontrés. La calomnie passe, la vérité reste. »

PASTEUR.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### A propos d'une récente invention

Nous recevons la communication suivante qui peut présenter quelque intérêt pour un certain nombre d'industriels :

« On a fait grand bruit ces jours derniers d'une nouvelle invention qui amènerait, au dire du journal *l'Echo du Nord*, une diminution de 10 0/0 du prix de revient du lin peigné.

« Cette découverte suffira-t-elle pour pouvoir produire des tissus de lin pouvant rivaliser par leur prix, avec des tissus de coton ? Evidemment, non !

« L'industrie linière est restée presque stationnaire depuis l'invention de Philippe de Girard, tandis que l'industrie de la laine peignée, dont la première filature a été établie à Boubaix, il y a à peine cinquante ans, par M. Eugène Grimprez, est arrivée tout en allant chercher la matière première aux Antipodes, à produire des tissus presque au prix des tissus de coton.

« Depuis longtemps il a été dit par des hommes spéciaux, que l'avenir de l'industrie linière résidait dans une désagrégation plus complète des fibres avant filature.

« En 1862, à l'exposition internationale de Londres, M. Michel Alcan, professeur de filature et de tissage à l'école des Arts et métiers à Paris, devant un jury formé par des praticiens et industriels de toutes les contrées du monde, a soutenu la thèse de la nécessité de la désagrégation plus complète du lin et du chanvre et des conséquences techniques et industrielles de ce traitement perfectionné. Ces idées émises lui ont valu l'honneur d'être nommé rapporteur du jury de la XIX classe. On trouvera son rapport in-extenso en anglais dans la *Publication officielle de l'Exposition internationale de 1862*, *Reposé et de la classe XIX*.

« Dans les études sur le travail du lin, M. Renouard a dit : On ne doit pas craindre de pousser en ce sens la désagrégation des fibres, cherchant aussi loin que possible, car ce n'est qu'en rapprochant le plus possible nos prix de ceux obtenus pour le coton, que dans l'industrie, on se débat en ce moment notre industrie, nous sortirons vainqueurs et nous triompherons de ce textile égoïste. La toile de lin est préférée à la toile de coton, mais lorsqu'elle atteint la finesse du simple calicot, elle dépasse trois ou quatre fois le prix de ce dernier. Désagréguez les fils communs, les étoupes de façon à en fabriquer des tissus solides et fins, tel doit être le but à poursuivre et c'est ce qui nous a fait penser aujourd'hui que dans la désagrégation des fibres du lin résidait l'avenir de l'industrie linière.

« La ligo du lin est entourée d'une écorce composée de petites fibres collées l'une contre l'autre, et dont les plus longues n'ont guère que 9 à 10 centimètres de longueur, et la plupart, beaucoup moins. La substance qui unit ces fibres peut être facilement enlevée par divers agents. L'eau pure les ramollit et la dissout avec le temps, surtout si l'air se joint à son action.

« Les lessives alcalines chaudes s'éloignent presque constamment, il suffit même de plon-